



# Palotchka



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

582C Chemin de la combe des oiseaux  
30900 Nîmes  
[palotchka@gmail.com](mailto:palotchka@gmail.com)  
[www.palotchka.com](http://www.palotchka.com)



# 1/ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous avez émis le souhait d'inscrire votre enfant à Palotchka, l'école démocratique de Nîmes, et de réaliser une période d'essai d'un mois.

Ce dossier est à compléter et à nous remettre avant le début de la période d'essai.

Tous les documents sont nécessaires pour commencer la période d'essai et que l'enfant puisse être accepté au sein de l'établissement. L'inscription sera considérée comme définitive après la période d'essai validée par les différentes parties.

**Ce dossier est à lire et à remplir attentivement et consciencieusement.**

## • Documents à nous fournir au moment de l'inscription

- Formulaire d'inscription completé
- Certificat médical (ou photocopie du carnet de santé) attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge, sauf contre-indication reconnue par le médecin.
- Certificat d'assurance responsabilité civile
- 1 photocopie d'une pièce d'identité de l'enfant
- Justificatif de domicile
- Virement ou chèque de la période d'essai : 375 €
- Virement ou chèque de frais d'inscription : 50 €
- Virement ou chèque d'adhésion à l'association : 50 €
- 2 chèques de caution (non encaissés) : 2x375€

## • Matériel à fournir (tout le matériel scolaire est fourni par l'école)

- Une gourde (par mesure d'hygiène, l'usage d'une gourde est fortement recommandé)

Dossier à nous remettre en mains propres ou par courrier

## 2/ COORDONNÉES

### L'enfant

Nom : ..... Prénom(s).....

Né(e) le : ...../...../..... à (lieu de naissance) .....

Genre :  Féminin  Masculin

Nationalité : .....

Adresse : .....

Téléphone portable : ...../...../...../...../..... Email : .....

Etablissement précédent (avec adresse), classe précédente : .....

.....

.....

### Responsables légaux

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Profession : .....

Téléphone portable : ...../...../...../...../..... Téléphone fixe : ...../...../...../...../.....

Téléphone professionnel : ...../...../...../...../..... Email.....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Profession : .....

Téléphone portable : ...../...../...../...../..... Téléphone fixe : ...../...../...../...../.....

Téléphone professionnel : ...../...../...../...../..... Email.....

### Renseignements concernant la ou les personnes à prévenir en cas d'urgence autres que les parents ou le représentant légal :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone portable : ...../...../...../...../..... Téléphone fixe : ...../...../...../...../.....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone portable : ...../...../...../...../..... Téléphone fixe : ...../...../...../...../.....

Merci de nous faire part de tout changement éventuel de coordonnées le plus rapidement possible.

### 3/ CHARTE D'ENGAGEMENT

*Chaque famille inscrivant ses enfants à l'École Palotchka s'engage à respecter et à soutenir son approche éducative. Cette philosophie éducative étant particulièrement différente, il est essentiel pour chaque famille de comprendre le modèle décrit ci-dessous avant de s'engager.*

#### ***§ Engagement moral***

L'éducation démocratique place la démocratie au centre de sa pratique. Elle garantit une égale considération accordée aux besoins de toutes et tous, et tient donc compte de la voix des enfants autant que de celle des adultes. Elle invite ainsi à structurer la vie du groupe autour de décisions prises collectivement, adultes et enfants confondus.

L'éducation démocratique vise à développer l'autodétermination de chacun.e, notamment en permettant à l'enfant de faire des choix pour lui-même, dans sa vie quotidienne comme dans ses apprentissages.

Elle propose aux jeunes d'évoluer au sein d'une communauté de pairs d'âges mélangés, et cherche à leur permettre, grâce à une grande diversité d'activités et d'interactions possibles, de devenir des citoyennes et citoyens éclairé.e.s, sensibles aux notions d'équité, de prise en compte de la singularité, de respect des besoins de toutes et tous, et de confiance profonde en la capacité de chacun.e à prendre les meilleures décisions possibles.

Les apprentissages autodirigés et le fonctionnement démocratique détaillés ci-dessus forment les deux piliers constitutionnels de notre approche éducative, et nous attendons des familles qu'elles soutiennent l'école dans cette démarche et accompagnent cette philosophie. Lorsque l'on ressent des doutes par rapport à cette approche, nous espérons un dialogue coopératif plutôt qu'une confrontation. Nous travaillons en premier lieu pour servir de modèle aux enfants sur ce qui forme la base d'une société saine, composée de personnes capables de résoudre leurs différends pacifiquement, et en particulier en tant qu'adulte responsable, il est important que nous nous engageions à faire de notre mieux pour travailler en ce sens.

#### ***§ Respect du règlement***

Les enfants qui fréquentent Palotchka s'engagent à en respecter le règlement élaboré par tout le groupe. Afin de résumer celui-ci et de le rendre appréhendable par tous, nous utilisons la «loi de l'école» utilisée en pédagogie institutionnelle :

« Ici, c'est une école, chacune et chacun est là pour apprendre. Ici, on respecte les autres, on ne se moque pas, on ne se bat pas. On règle les problèmes en se parlant. Ici, chacun et chacune a le droit d'être tranquille dans son corps, dans son cœur et dans ses affaires. Ici, les adultes travaillent pour tout le groupe et accompagnent chaque élève. Ils/elles n'appartiennent à personne. »

## 3/ CHARTE D'ENGAGEMENT (suite)

### § *Fonctionnement de l'école*

#### • **Conseil d'École**

Les décisions importantes concernant le collectif sont prises par consentement au sein d'un système sociocratique. En sociocratie, une décision est prise s'il n'y a aucune objection importante, argumentée, concernant le collectif qui lui est opposée. Toutes les décisions ne sont pas forcément prises en collectif, notamment pour la gestion courante des affaires.

Tous les membres du Conseil d'École (membres jeunes et adultes) sont soumis à des règles et des obligations établies en commun. La participation au Conseil d'École n'est pas obligatoire (il s'agit d'un système de suffrage et non de participation universelle).

Chaque membre du Conseil d'École possède une voix délibérative égale à celle des autres.

L'atmosphère de liberté, respect, justice et confiance, qui est au cœur de la culture de l'école, est un objet de grande vigilance, et nous attendons de chaque membre qu'il/elle assume sa part de responsabilité pour protéger cette atmosphère, notamment par sa participation au Conseil d'École.

#### • **Quoi de neuf ?**

Le « Quoi de Neuf ? » est un des outils de la vie coopérative qui permet la construction d'une histoire commune au groupe de vie. Chaque matin, à 10h, chacun(e) peut faire une annonce, proposer une activité, un projet, la réunion d'un club, une citation du jour, etc...

Y sont aussi annoncés les rendez-vous, les informations concernant la vie de l'école

Le quoi de neuf est également l'occasion d'évoquer un problème, un conflit qui n'aurait pas été réglé ou qui demanderait à être discuté par tous.

#### • **Justice d'école**

En cas de manquement grave et/ou récurrent au règlement de l'école, la tenue d'une justice d'école peut être demandée si une majorité des membres se prononce pour. La justice d'école est le dernier recours à un problème qui ne trouve pas de solution et peut aller jusqu'à l'exclusion d'un membre.

#### • **Le tableau de bord individuel**

Le tableau de bord individuel sert à noter ce qui sera fait ou ce qui a été fait durant la semaine. A la fois pense-bête et mémoire. Il est un outil d'auto-structuration des activités de chacun. Il est obligatoire de le remplir au moins une fois par jour.

#### • **Le ménage**

Le ménage est fait en commun quotidiennement. Chaque membre de l'école y contribue à sa mesure.



### 3/ CHARTE D'ENGAGEMENT (suite et fin)

#### **§ Engagement financier**

Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire, même si la famille souhaite (ou est contrainte de) se désengager du projet en cours d'année. Nous demandons par conséquent 2 mois de préavis si la famille souhaite (ou est contrainte de) se désengager du projet en cours d'année.

#### **§ Les diplômes**

Il relève de la responsabilité de chaque membre de décider de s'engager dans le parcours éducatif de son choix, diplômant ou non. Nous aiderons les jeunes à se préparer au brevet ou au bac s'ils agissent par motivation intrinsèque et s'engagent personnellement dans cette voie. Le diplôme est une option parmi d'autres, et pour ceux qui optent pour un autre parcours, nous serons à leur disposition pour les aider à atteindre leurs objectifs personnels, quels qu'ils soient. En outre, l'école n'étant pas un centre d'examen, l'inscription à ceux-ci (baccalauréat, brevet des collèges, retour dans un établissement public ou sous contrat) incombe à l'enfant et/ou ses parents.

#### **§ Politique de présence et de sorties**

L'école a une politique d'assiduité qui ressemble à celle des écoles conventionnelles, avec certaines flexibilités en plus. Nous tenons au fait de créer une collectivité imprégnée d'une culture associative basée sur l'échange équitable, plutôt qu'un centre de ressources où l'on vient pour consommer à la demande.

Les membres jeunes (3 - 18 ans) s'engagent à venir à l'école 4 jours par semaine. Ils doivent arriver le matin entre 8h30 et 10h et doivent passer au moins 6h30/jour ou 26h/semaine à l'école.

Nous sommes ouverts 4 jours par semaine jusqu'à 17h00 (école fermée le mercredi).

Selon le niveau d'autonomie de leur enfant, chaque parent pourra décider de lui accorder un espace de liberté, à renseigner sur la page suivante de ce formulaire d'inscription

Fait à ..... , le ...../...../ 20.....

Signature du jeune membre

Signature des parents / Tuteurs légaux

## 4/ AUTORISATIONS DE SORTIE

### AUTORISATION DE SORTIE DURANT LE TEMPS SCOLAIRE

Les jeunes membres (3-18 ans) de l'Ecole Palotchka ont la possibilité de sortir de l'enceinte de l'établissement dans le cadre scolaire à toute heure de la journée. Une autorisation parentale adaptée au degré d'autonomie de l'enfant est nécessaire. À chaque sortie autonome, l'enfant s'engage à noter son heure de sortie et de retour estimé et un numéro de téléphone joignable (portable allumé).

Je soussigné(e) (M. Mme. nom, prénom).....  
et (M. Mme. nom, prénom) .....exerçant l'autorité  
parentale sur l'enfant (nom et prénom), .....  
..... membre de l'Ecole Palotchka, autorise les sorties quotidiennes de l'établissement,  
quelque soient la nature et la fréquence, sur l'ensemble de l'année scolaire :

- À condition d'être accompagné par un adulte
- À condition d'être accompagné par un(e) adolescent(e) de plus de 13 ans
- Librement où il/elle veut, quand il/elle veut
- J'autorise mon enfant à sortir seul de l'école pendant 15 minutes pour une course (boulangerie, supérette..).

En signant cette autorisation, je décharge l'Ecole Palotchka et son personnel de toute responsabilité en cas d'accident.

**Date : ...../...../..... Signature(s) :**



## 4/ AUTORISATIONS DE SORTIE (suite)

Ce document permet d'autoriser l'enfant à quitter seul l'école ou à préciser les personnes habilitées à venir le récupérer à midi ou en fin de journée. Dans le cas d'une autorisation spécifique, merci de nous fournir un document annexe.

Autorisation de sortie pause repas et fin de journée

Je soussigné(e) (M. Mme. nom, prénom)..... ; et/ou je soussigné(e) (M. Mme. nom, prénom) ..... autorise (nom, prénom de l'enfant) ....., membre de l'Ecole Palotchka, à quitter l'établissement seul et en autonomie à partir de (précisez l'heure) : .....h..... tous les jours de la semaine.

Cette décision est valable sur l'ensemble de l'année scolaire

En signant cette autorisation, je décharge l'Ecole Palotchka et son personnel de toute responsabilité en cas d'accident. Le membre autorisé à quitter l'Ecole Palotchka pour le temps du repas s'engage à être de retour à l'école à 14h.

**Date :...../...../..... Signature (s) :**

### LES PERSONNES HABILITÉES

Je soussigné(e) (M. Mme. nom, prénom) ..... ; et/ou je soussigné(e) (M. Mme. nom, prénom) ..... autorise les personnes suivantes à venir récupérer l'enfant (nom, prénom) ..... , membre de l'Ecole Palotchka.

Nom et Prénom : .....

En qualité de (Parents, Frères, Soeurs, etc.) : .....

Nom et Prénom : .....

En qualité de (Parents, Frères, Soeurs, etc.) : .....

Nom et Prénom : .....

En qualité de (Parents, Frères, Soeurs, etc.) : .....

Nom et Prénom : .....

En qualité de (Parents, Frères, Soeurs, etc.) : .....

Cette décision est valable sur l'ensemble de l'année scolaire

**Date :...../...../..... Signature (s) :**

## 5/ DROIT À L'IMAGE

### AUTORISATION DE PUBLICATION

L'article 9 du Code Civil dispose que "chacun a droit au respect de sa vie privée". Le droit à l'image est protégé dans ce cadre, c'est pourquoi une autorisation écrite est obligatoire.

J'autorise l'École Palotchka à photographier ou filmer mon enfant : .....  
..... et moi-même : .....

lors des événements organisés dans le cadre des activités de l'association et à utiliser ces images sur ses différents supports de communication (journal, plaquettes, site internet, blog, facebook...).

Cette autorisation s'applique également à l'utilisation de notre image par tous les médias extérieurs à l'école dans le cadre d'article et de sujet sur l'École Palotchka.

La présente autorisation est délivrée à titre gratuit.

**Date :** ...../...../..... **Signature(s) :**

## 6/ PÉRIODE D'ESSAI

Pour l'enfant, cette période est l'occasion de rassembler toutes les expériences nécessaires lui permettant de faire le choix éclairé d'intégrer ou non l'École Palotchka.

Pour nous, membres de l'école, c'est le moment de voir si l'enfant va pouvoir devenir partie intégrante de la vie de l'école.

À la fin de cette période d'essai, nous demandons aux parents et à l'enfant de revenir pour un entretien pour partager sur notre expérience respective. Si l'une des parties considère que l'école et l'enfant ne s'accordent pas bien ensemble, notre engagement mutuel s'arrête là. Si nous considérons tous que l'école, la famille et l'enfant s'accordent bien ensemble, il ne vous reste plus qu'à valider l'inscription.

Date de période d'essai (durée 1 mois) :

du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

Les frais de la période d'essai ne sont pas remboursables et ne constituent pas un engagement définitif d'inscription. Les paiements sont à effectuer par chèque ou virement à l'ordre de l'association Palotchka.

**Date et signature(s)**  
**précédées de la mention « Bon pour accord » :**  
**Les représentants légaux**                      **L'école**

## 7/ FRAIS DE SCOLARITÉ

### CONDITIONS DE PAIEMENT ET D'ANNULATION

Une inscription implique un engagement financier ferme, avec **2 mois de préavis** si la famille souhaite (ou est contrainte de) se désengager du projet en cours d'année. Les représentants légaux sont solidairement et indivisiblement tenus aux obligations de paiement. Cet engagement est valable sous condition que la période d'essai soit validée, avec prise d'effet au premier jour de présence suite à la fin de la période d'essai.

- Les frais annuels de scolarité par enfant sont de 3750 € par an, période d'essai comprise. (hors frais de dossier et adhésion à l'association)
- Les repas sont aux frais des familles.

Si le membre est inscrit en cours d'année, les frais de scolarité seront réduits au prorata du temps restant sur l'année scolaire. En cas de radiation du membre en cours d'année sur décision du Conseil d'École, l'engagement est rompu et nous procéderons à une régularisation des frais de scolarité au prorata du temps que le membre aura passé à l'école.

**Au bout d'un retard de paiement de plus de 30 jours, l'école se réserve le droit de radier le membre et d'engager des procédures de recouvrement pour les sommes dues. Les frais de recouvrement (lettres recommandées, frais judiciaires ... ) seront facturés aux représentants légaux.**

### ENGAGEMENT DE PAIEMENT

Les frais annuels de scolarité par enfant sont de 3 750 €. Les paiements peuvent s'effectuer par virement (de préférence) ou par chèque(s) à l'ordre de l'association Palotchka.

- Paiement en 1 fois (hors période d'essai)
- Paiement en 10 fois

Pour les virements :

Bénéficiaire : Palotchka

IBAN : FR89 2004 1010 0826 1625 9Z02 968

BIC : PSSTFRPPMAR

### DEMANDE DE BOURSES

- Je demande à bénéficier d'une bourse d'étude

Joignez la copie de votre dernier avis d'imposition. Nous nous baserons sur le revenu fiscal de référence et le revenu net imposable afin d'attribuer des bourses en fonction de ces indices.

**Date et signature(s)  
précédées de la mention «Bon pour accord» :  
Les représentants légaux**